



# Les régies locales des commons naturels



Les Régies des commons naturels sont pensées comme des entités de l'hyper-proximité réunissant des citoyen-es, des agents, des acteurs associatifs et des acteurs privés qui prennent la responsabilité d'un écosystème ordinaire potentiellement vulnérable : un cours d'eau, une friche en milieu urbain, des petites zones humides, une berge de fleuve, etc.

Propriétaire ou/et gestionnaire de ces espaces, la régie défend et prend soin d'un milieu et des espèces qui le peuplent ou le traversent selon un mode de gouvernance polycentrique. Son action est orientée aussi bien vers les humains (caisse de dédommagement pour services écosystémiques rendus, diffusion d'un annuaire des services écosystémiques, gestion des commons négatifs, préservation du paysage, etc.) que pour les non-humains (plaidoyers pour la préservation d'une espèce, aménagement et réparation d'habitats naturels, dépollution des rivières pour garantir un accès à une eau de qualité, etc.).

